

Charte Impériale de la Guilde des Mages

I. Objectif

La guilde des Mages profite aux érudits de la magie et établit les lois concernant l'usage de la magie. La guilde se consacre à la découverte, la préservation et la diffusion des connaissances magiques. Elle a pour objectif de permettre à tous les citoyens de Tamriel de bénéficier de ces connaissances.

II. Autorité

La guilde des Mages a été créée sur l'archipel de l'Automne en l'an 230 de l'ère Deuxième par Vanus Galérion et Rilis XII. Elle a été entérinée par la Commission des guildes du potentat Versidue-Shaie.

III. Règles et procédures

Les crimes contre les membres de la guilde sont traités avec la plus grande sévérité. Qu'un membre puisse retrouver ou non sa position au sein de la guilde dépend de la décision de l'archimage.

IV. Conditions requises

La guilde des Mages n'accepte que des candidats intelligents et à la volonté de fer. Les candidats doivent prouver leur maîtrise des grandes disciplines de la magie : Destruction, Altération, Illusion et Mysticisme. Les candidats doivent aussi avoir des connaissances dans les domaines de l'Enchantement et de l'Alchimie.

V. Faire acte de candidature

Les candidats doivent se présenter au responsable local de la guilde pour être mis à l'épreuve et acceptés.

APPENDICE A : Délégations de la guilde des Mages dans la région de Vvardenfell, province de Morrowind

Les délégations sont établies dans des bâtiments appartenant à la guilde dans les villes d'Ald'ruhn, Caldéra et de Balmora. La délégation de Sadrith Mora se situe dans le Complexe du Serval sous contrat avec la Maison Telvanni. La délégation de Vivec se situe dans le quartier étranger, sous contrat avec le Temple des Tribuns.